

Fiche d'aide à la lecture du Guide du programme Erasmus+2021 Partenariats de Coopération « Sport »

#ERASMUSPLUS
#ERASMUSSPORT

PROGRAMME ERASMUS+

OBJECTIFS DU PROGRAMME ERASMUS+

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne qui vise à **soutenir le développement éducatif, professionnel et personnel** des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà. Ainsi, le programme cherche à **contribuer à la croissance durable, à l'emploi et à la cohésion sociale et au renforcement de l'identité européenne.**

PRIORITES TRANSVERSALES : PRIORITES DU PROGRAMME ERASMUS+

Inclusion et diversité

Le programme Erasmus+ cherche à **promouvoir l'inclusion sociale des personnes ayant moins d'opportunités**, y compris les personnes en situation de handicap et les personnes issues de l'immigration, ainsi que les personnes vivant dans des zones rurales, les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques ou toute autre source potentielle de discrimination fondée sur le sexe ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Durabilité, environnement et climat

Le programme Erasmus+ vise à sensibiliser aux défis de l'environnement. **Les projets doivent être conçus de manière écologique et intégrer des pratiques vertes** dans toutes leurs facettes. Cela doit encourager les personnes impliquées dans le projet à discuter et s'informer sur les questions environnementales, à réfléchir à ce qui peut être fait à différents niveaux et trouver des moyens plus écologiques de mettre en œuvre les activités du projet.

Transformations numériques

Le programme Erasmus+ soutient les plans de transformation numérique **pour développer les aptitudes et les compétences numériques de toute la population par le biais de programmes et d'initiatives appropriés**. Une attention particulière sera accordée à la promotion de l'égalité des genres et l'élimination des différences en matière d'accès et d'utilisation par les groupes sous-représentés. La coopération virtuelle et l'expérimentation de possibilités d'apprentissage virtuel et mixte sont essentielles à la réussite des partenariats de coopération notamment dans le domaine du sport qui lui aussi participe et s'adapte face à la révolution numérique.

Participation à la vie démocratique

Le programme soutient la citoyenneté active à travers le développement des compétences sociales et interculturelles, de l'esprit critique et de l'éducation aux médias.

Les projets doivent **offrir des possibilités de participation à la vie démocratique, à l'engagement social et civique, ainsi que la sensibilisation et la compréhension des valeurs de l'Union européenne.**

PRIORITES SPECIFIQUES : PRIORITES DU SECTEUR SPORT

La priorité sera donnée aux projets contribuant à la **mise en œuvre des politiques européennes pour le sport** telles que le **plan de travail de l'UE en faveur du sport (2021-2024)** ou encore la **recommandation du Conseil sur l'activité physique bienfaisante pour la santé**.

Les priorités spécifiques au secteur du sport sont aussi les suivantes :

- *Encourager la participation au sport et à l'activité physique*

Cette priorité vise à encourager la mise en œuvre de la recommandation du Conseil sur l'activité physique bienfaisante pour la santé, des lignes directrices de l'UE sur l'activité physique ou encore de l'appel de Tartu pour un mode de vie plus sain.

Cette priorité vise également à soutenir la mise en œuvre de la Semaine Européenne du Sport, la promotion du sport et de l'activité physique comme outils de santé ou encore la promotion d'activités encourageant la pratique du sport et de l'activité physique, notamment les jeux et sports traditionnels et le sport intergénérationnel.

- *Encourager l'intégrité et les valeurs dans le sport*

Cette priorité vise à lutter contre le dopage, les matchs truqués et la corruption dans le sport. Elle vise également à améliorer la bonne gouvernance et à promouvoir les valeurs positives du sport.

- *Promouvoir l'éducation dans et à travers le sport*

Cette priorité vise à appuyer le développement des compétences dans le sport, soutenir les athlètes dans leur double-carrière, promouvoir la qualité des entraînements et du personnel, promouvoir la mobilité en tant que levier pour améliorer les qualifications et enfin promouvoir l'employabilité à travers le sport.

- *Combattre la violence, le racisme, toute forme de discrimination et d'intolérance ainsi que la radicalisation dans le sport*

Cette priorité répond à la nécessité de s'attaquer aux comportements susceptibles d'avoir une influence négative sur la pratique du sport et la société en général. Les projets contribueront donc à lutter contre tout type de discrimination et à promouvoir l'égalité dans le sport, dont l'égalité des genres.

PARTENARIATS DE COOPERATION

Pour les organisations, l'objectif premier des partenariats de coopération est **d'améliorer la qualité et la pertinence de leurs activités**, de **développer et de renforcer leurs réseaux** de partenaires, d'augmenter leur capacité à opérer conjointement au niveau transnational, en stimulant l'internationalisation de leurs activités, en partageant et en confrontant des idées, et en échangeant ou en développant de nouvelles pratiques et méthodes ainsi qu'en partageant et en confrontant des idées.

Les projets sélectionnés devront partager les résultats de leurs activités aux niveaux local, régional et national. **Les résultats doivent donc être réutilisables, transférables, adaptables et, si possible, avoir une forte dimension transdisciplinaire.**

CRITERES D'ELIGIBILITE

Organisation candidate porteur du projet	Toute organisation publique ou privée établie dans un pays-programme dans tout domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques.
Organisations partenaires	Toute organisation publique ou privée établie dans un pays-programme ou dans un pays-partenaire dans tout domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du sport ou d'autres secteurs socio-économiques, ou menant des activités transversales à différents domaines
Organisations associées	Toute organisation publique ou privée, contribuant à la mise en œuvre, promotion et durabilité du projet sans recevoir une aide financière du programme Erasmus+
Nombre d'organisations partenaires	Minimum 3 organisations de 3 pays-programme différents Sans nombre maximum d'organisations participantes
Durée du projet	Entre 12 et 36 mois En fonction des objectifs du projet et du type d'activités prévues dans le temps
Priorités	Au moins une priorité horizontale et/ou au moins une priorité spécifique au domaine du sport
Activités d'apprentissage, enseignement et formation	Activités entreprises pour le personnel sportif (entraîneurs, managers, instructeurs athlètes, arbitres...) et les groupes cibles du projet afin de soutenir la mise en œuvre et la réalisation des objectifs.
Lieux des activités	Pays des organisations qui participent au projet (partenaires/associés) Si dûment justifié, au siège d'une institution de l'Union européenne.

MODALITES DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Où déposer ?	Auprès de l'Agence Executive "Education, Audiovisuel et Culture", située à Bruxelles
Quand déposer ?	Appel à projets annuel unique : Le 20 mai 2021 à 17:00 (heure de Bruxelles). Début des projets au premier trimestre 2022.
Comment déposer ?	https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home

CONSTRUCTION DU PROJET

Un projet de partenariat de coopération comprend quatre étapes :

- 1) La planification (définition des besoins du public-cible, des objectifs et résultats du projet, les formats des activités, le calendrier, etc.)
- 2) La préparation (planification des activités, élaboration du programme de travail, confirmation du groupe cibles des activités envisagées, établissement d'accords avec les partenaires, etc.)
- 3) La mise en œuvre
- 4) Le suivi (évaluation des activités et de leur impact, partage et utilisation des résultats du projet, etc.).

Ces étapes commencent avant même que la proposition de projet ne soit sélectionnée pour le financement.

Les organisations participantes et les participants impliqués dans les activités doivent jouer un rôle actif dans toutes ces étapes, améliorant ainsi leur expérience d'apprentissage.

CRITERES DE SELECTION

Pour être prises en considération pour un possible financement, les propositions doivent obtenir **au moins 60 points**. En outre, elles doivent obtenir au moins la moitié du nombre de points dans chacune des catégories de critères mentionnés ci-dessous.

Pertinence
du projet
(30 points)

La proposition est pertinente par rapport aux objectifs et aux priorités de l'action-clé 2. En outre, elle est considérée comme **hautement pertinente si elle aborde la priorité « inclusion et diversité »**.

Le profil, l'expérience et les activités des organisations du partenariat sont pertinentes pour le projet proposé.

La proposition est innovante et complémentaire aux initiatives déjà menées par les organisations du partenariat.

La proposition est apte à **créer des synergies** entre différents domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport ou elle a un fort potentiel d'impact sur ces domaines

La proposition est basée sur **une analyse des besoins authentique et adéquate**

La proposition apporte **une valeur ajoutée au niveau de l'UE** grâce à des résultats qui ne seraient pas atteints par des activités nationales

Conception et
mise en œuvre
du projet
(20 points)

Le projet a des objectifs clairement **définis et réalistes** qui répondent aux besoins et buts des organisations participantes **et aux besoins de leurs groupes cibles**.

La méthodologie proposée est claire, adéquate et réalisable :

- le plan de travail est clair, complet et efficace, comprenant des phases appropriées pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le partage des résultats du projet
- le projet alloue des ressources adéquates à chaque activité
- le projet propose des mesures pertinentes de contrôle pour garantir que la mise en œuvre du projet est de haute qualité, achevée dans les délais et dans le respect du budget

Le projet est conçu de manière inclusive (en s'ouvrant aux personnes ayant moins d'opportunités) et écologique (en intégrant des pratiques vertes) dans toutes les phases du projet.

Le projet intègre l'utilisation d'outils numériques et de méthodes d'apprentissage pour compléter les activités physiques et améliorer la coopération entre les organisations partenaires. De plus, le projet utilise les plateformes en ligne Erasmus+ comme outils

de préparation, de mise en œuvre et de suivi des activités du projet

Si le projet prévoit des activités de formation, enseignement ou apprentissage :

- la pertinence des activités et des participants par rapport aux objectifs du projet
- la qualité des dispositions pratiques, de la gestion et des modalités de soutien des activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation.
- la qualité des modalités de reconnaissance et de validation des acquis d'apprentissage

Qualité du partenariat et des modalités de coopération (20 points)

Le projet implique des organisations participantes appropriées en termes d'expérience dans le programme et d'expertise pour mener à bien tous les objectifs du projet ;

- **le projet implique des primodemandeurs et des organisations moins expérimentées**
- la répartition des tâches démontre l'engagement et la contribution active de toutes les organisations participantes ;
- la proposition inclut des mécanismes efficaces de coordination et de communication entre les organisations participantes, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes.

En cas de participation d'une organisation issue d'un pays partenaire, celle-ci apporte une valeur ajoutée essentielle au projet (sinon elle est exclue du projet au stade de l'évaluation).

Impact et actions de suivi (30 points)

Le projet a le potentiel d'avoir un impact positif sur ses participants et les organisations du partenariat, ainsi que sur la communauté au sens large. Les résultats du projet ont le potentiel d'être utilisés en dehors des organisations participantes pendant et après la durée du projet, et au niveau local, régional, national ou européen.

Le projet comprend **des mesures concrètes et efficaces** :

- pour intégrer et évaluer les résultats dans le travail régulier des organisations du partenariat
- pour promouvoir les résultats du projet au sein des organisations du partenariat
- pour partager les résultats du projet avec d'autres organisations et le public
- pour promouvoir et mettre à disposition gratuitement les résultats du projet
- pour assurer la durabilité du projet, sa capacité à continuer à avoir un impact et à produire des résultats après l'épuisement de la subvention de l'UE.
- pour promouvoir le financement de l'Union européenne.

REGLES DE FINANCEMENT

Le modèle de financement repose sur **3 montants forfaitaires uniques**, correspondant au **montant total** de la subvention pour le projet : **120 000 EUR, 250 000 EUR et 400 000 EUR**. Les candidats devront **choisir entre les 3 montants prédéfinis en fonction des activités** qu'ils souhaitent entreprendre **et des résultats** qu'ils veulent atteindre par ce projet, tout en respectant les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité.

Pour les subventions de 120 000 EUR et 250 000 EUR :

Les propositions doivent inclure **une analyse des besoins** et indiquer la **répartition des tâches et du budget** entre les partenaires du projet.

Les candidats doivent diviser les activités du projet en « lots de travail » ("work packages"). Chaque lot doit être lié à des objectifs spécifiques, des activités et des résultats escomptés. Il est recommandé aux candidats de diviser leurs projets en 5 lots de travail dont **deux obligatoires** : un destiné à la gestion du projet et un destiné aux impacts et à la dissémination du projet.

Le calendrier de mise en œuvre de chaque lot de travail et activités du projet ainsi que la date limite de production des livrables du projet doivent également être indiqués.

Pour les subventions de 400 000 EUR :

La description du projet comprendra une **méthodologie de projet détaillée** avec une répartition claire des tâches et des arrangements financiers entre les partenaires, un calendrier détaillé des temps forts et des principaux résultats attendus, le système de suivi du projet et les outils mis en place pour garantir une mise en œuvre calibrée des activités du projet.

Les candidats doivent diviser les activités du projet en modules de travail. Chaque module doit être lié à des objectifs spécifiques, des activités et des résultats escomptés. Il est recommandé aux candidats de diviser leurs projets en 5 modules de travail dont deux obligatoires : un destiné à la gestion du projet et un destiné aux impacts et à la dissémination du projet.

Dans le cadre de la stratégie d'évaluation, les candidats doivent identifier une série d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'évaluer le niveau de réalisation des objectifs du projet.

Paiement de la subvention :

La condition pour le paiement intégral de la subvention est l'achèvement des modules de travail conformément aux critères de qualité décrits dans la demande. Dans le cas où un module de travail n'est pas achevé, partiellement achevé ou jugé insatisfaisant lors de l'évaluation de la qualité, des réductions appropriées du montant de la subvention peuvent être appliquées comme décrit dans la convention de subvention.

**Ce document n'est pas exhaustif ; il est une aide à la lecture du Guide du programme 2021.
Seul le Guide du Programme en anglais faisant foi.**